



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2024/38

Objet : SEMCODA – Pré-accord garantie financière

Date de convocation : 13 septembre 2024

Date d'affichage : 13 septembre 2024

Date de réunion : 19 septembre 2024

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 19 septembre à 20h08, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel (à partir de 20h13), M. FERRAND Etienne, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure (à partir de 20h22) et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme CHARDIGNY Mireille qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick, Mme GAUTHERET Marie-Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme ONOFRE Lia

Étaient absents : M. FERNANDES Michel (jusqu'à 20h12), M. PAIN Philippe et Mme SOCQUET Anne-Laure (jusqu'à 20h21)

M. PERRET Nicolas est nommée secrétaire de séance.

La SEMCODA envisage de lancer une opération de réhabilitation thermique sur notre commune. Un logement individuel est concerné – Route de Pont-de-Vaux – programme 2440.

Le financement de l'opération représente 25% de fonds propres et 75% d'emprunt auprès de la CDC. L'offre de prêt de la CDC est soumise à l'obtention de la garantie de l'emprunt auprès de la collectivité pour que l'opération puisse être réalisable.

Avant de lancer les études et diagnostics nécessaires à la validation du programme de travaux et de son enveloppe budgétaire, la SEMCODA sollicite la commune pour obtenir un pré-accord de garantie de principe pour la garantie d'emprunt de la future opération de réhabilitation d'un montant global budgété de 25 875 euros TTC ; il s'agit donc d'obtenir une garantie de la collectivité pour un montant aujourd'hui estimé de 19 406 euros, soit 75% du montant global de l'opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DONNE UN PRE-ACCORD à l'attribution de la garantie à la SEMCODA, à hauteur de 19 406 euros soit 75% du montant global de l'opération de réhabilitation d'un logement individuel situé sur la commune, Route de Pont-de-Vaux – programme 2440.

Fait et délibéré en mairie,
Le 19/09/2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20240919-2024-38-DE
Date de télétransmission : 24/09/2024
Date de réception préfecture : 24/09/2024